

# Menace sur la façade du ciné-théâtre “La Renaissance”

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGAUDELOUPE.COM / LA RÉDACTION

21 mai 2021



Place de la Victoire, Pointe-à-Pitre La façade du ciné-théâtre La Renaissance étayée suite à l'incendie et au défaut d'entretien du bâtiment.

Un scandale patrimonial se prépare-t-il une nouvelle fois à Pointe-à-Pitre ? Après la démolition, 4 ans plus tôt, de la maison natale de Saint-John-Perse, inscrite au titre des Monuments historiques et propriété de Cap excellence. On assistera peut-être à la destruction d'un édifice emblématique de la ville : la façade du ciné-théâtre “La Renaissance”. La première salle de projection de la Guadeloupe et sa façade Art Nouveau trônent sur la Place de la Victoire depuis 1930. Elle témoigne de l'engouement des guadeloupéens pour le cinéma durant l'entre-deux-guerres. Ce bâtiment, lui aussi propriété de Cap Excellence depuis 2012, devait être détruit puis reconstruit à l'identique dans le cadre de la politique de rénovation urbaine menée par la communauté d'agglomération. Décision retoquée par les services de l'Etat qui ont préconisé la conservation du bâtiment d'origine. En janvier 2020, la bâtie est victime d'un incendie qui détruit l'intérieur de l'établissement

fermé depuis 2002. En janvier 2021, une étude sanitaire confirme la possibilité technique de conserver la façade. C'est donc avec stupéfaction que l'association "Patrimoine pointois" a découvert la publication d'un appel d'offre pour un marché de "Désamiantage et démolition de l'ex-cinéma La Renaissance", daté du 5 mai 2021. L'association avait déjà lancé, en octobre 2020, une pétition visant à convaincre les décideurs de préserver et de réhabiliter le monument. Pourtant la Gazette du Patrimoine, média en ligne de l'association "Urgences Patrimoine" indique dans un article daté du 14 mai dernier, qu'aucun affichage réglementaire n'était présent au moment de la publication de l'article. Il est donc légitime de se poser la question de la légalité de la décision de démolition du bâtiment dont la façade est inscrite au titre des monuments historiques. Les services de l'Etat chargés de la conservation des monuments historiques ont-ils finalement approuvé une telle décision ? Une nouvelle mobilisation sera peut-être nécessaire afin d'éviter que l'histoire de la maison Saint-John-Perse ne se répète. Cette nouvelle alerte pousse à questionner la pertinence voire l'existence d'une politique de préservation du patrimoine à Cap Excellence. La "guerre aux démolisseurs" de Victor Hugo, n'est pas prête de toucher à sa fin.